PRIX
PROPOSÉ
PAR L'ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE,

POUR L'ANNÉE 1778.

L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE propose, pour le prix de l'Année 1778, le ſujet ſuivant :

EXPOSER les Effets du mouvement & du repos, & les indications ſuivant leſquelles on doit en preſcrire l'uſage dans la cure des Maladies Chirurgicales.

LES ANCIENS étoient fort inſtruits ſur les avantages & les inconvéniens reſpectifs du mouvement & du repos. *Jerôme Mercurial*, dans ſon Art Gymnaſtique, a approfondi cette matière avec une grande érudition. Il ſeroit poſſible de traiter, d'une manière auſſi curieuſe qu'utile, des différens exercices, & de faire connoître comment ils agiſſent ſur le corps en général, & en particulier ſur différentes parties, relativement au temps, au lieu, à la nature de l'exercice, à ſon degré, à ſa durée; & quelles précautions il faut prendre pour en aſſurer le ſuccès. Cette partie de l'Hygiène n'a été conſidérée juſqu'ici que par rapport à la conſervation de la ſanté : mais L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE qui a la perfection de l'Art pour objet eſſentiel, demande que les connoiſſances acquiſes ſur cet objet, & les nouvelles vues qu'il peut offrir, ſoient appliquées ſpécialement à la cure des Maladies Chirurgicales.

LE PRIX conſiſtera en une Médaille d'or, de la valeur de cinq cens livres, ſuivant la fondation de M. DE LA PEYRONIE.

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C N
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
ARC 6 d. 2 n° 21

Ceux qui enverront des Mémoires, sont priés de les écrire en François ou en Latin, & d'avoir attention qu'ils soient lisibles.

Les Auteurs mettront simplement une devise à leur Ouvrage; ils y joindront, à part, dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs noms, qualités & demeure; & ce papier ne sera ouvert qu'en cas que la Pièce ait mérité le Prix.

Ils adresseront leur Ouvrage, franc de port, à M. Louis, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, à Paris, ou le lui feront remettre.

Les Étrangers sont avertis qu'il ne suffit pas d'acquitter le port de leurs paquets jusqu'aux frontières de la France; mais qu'ils doivent commettre quelqu'un pour les affranchir depuis la frontière jusqu'à Paris, sans quoi leurs Mémoires ne seronr pas admis au Concours.

Toutes personnes, de quelque qualité & pays qu'elles soient, pourront aspirer au Prix : on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

La Médaille sera délivrée à l'Auteur même qui se sera fait connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, & une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages seront reçus jusqu'au dernier jour de Décembre 1777, inclusivement; & l'Académie, à son assemblée publique de 1778, qui se tiendra le Jeudi après la quinzaine de Pâques, proclamera celui qui aura remporté le Prix.

L'Académie ayant établi qu'elle donneroit tous les ans, sur les fonds que lui a légués M. de la Peyronie, *une Médaille d'or de deux cens livres, à celui des Chirurgiens Étrangers ou Regnicoles, non Membre de l'Académie, qui l'aura méritée par un Ouvrage sur quelque matière de Chirurgie que ce soit*, au choix de l'Auteur; *Elle adjugera ce Prix d'Emulation, le jour de sa Séance publique, à celui qui aura envoyé le meilleur Ouvrage dans le courant de l'Année 1777.*

Le même Jour, elle distribuera cinq Médailles d'or de cent francs chacune, à cinq Chirurgiens, Regnicoles, qui auront fourni dans le cours de l'Année 1777, un Mémoire, ou trois Observations intéressantes.